Quand l'administrateur devrait-il démissionner?

1 mars 2007

Le titre de ce bulletin a bien sûr été choisi pour attirer l'attention. Néanmoins, la question est très pertinente et n'est pas suffisamment soulevée; de plus, la recherche d'une réponse est parfois embrouillée par l'ignorance des règles, les conflits d'intérêts ou encore la complaisance.

Ce bulletin ne prétend pas tenter d'y répondre uniquement d'un point de vue juridique. Il aborde également la question sous l'angle de l'éthique et de la logique. Par ailleurs, l'auteur ne tient pas pour absolus les pistes, critères et éléments de réponse proposés. Les commentaires avancés se gardent bien de vouloir faire fuir les administrateurs. Tout au contraire, ils s'insèrent dans une dynamique de recherche de cohérence, d'intégrité et de prudence. L'administrateur voudra plutôt y voir une invitation à la réflexion.

Plusieurs situations pourraient donc amener l'administrateur à démissionner ou, tout au moins, à se poser sérieusement et raisonnablement des questions quant à l'opportunité ou au bien-fondé de le faire.

Dans tous les cas, il ne devrait le faire que pour des motifs sérieux, personnels ou externes, et en prenant soin de causer, ce faisant, le moins de dommages possibles à la société.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.